

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
<i>Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée :</i> – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°1 du PLUi de l'Albanais Savoyard (communes d'Entrelacs, La Biolle et St Ours)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Grand Lac, Communauté d'agglomération
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Véronique MERMOUD, directrice pôle Développement/Aménagement v.mermoud@grand-lac.fr 0682739769
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	OUI SCoT de Métropole Savoie dont la révision a été approuvée le 8 février 2020

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p>Grand Lac regroupe 28 communes couvertes par 2 PLUI approuvés (PLUI Albanais savoyard 3 communes, PLUI ex-CALB 17 communes) et un PLUI arrêté (PLUI Chautagne 8 communes-en cours d'évaluation MRaE).</p> <p>Le PLUi de l'Albanais Savoyard (3 communes) concerné par le projet de modification soumis à examen au cas par cas, a été approuvé en 28 novembre 2018. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p>Il s'agit de la première modification du PLUI dont les principales évolutions portent sur des ajustements/corrections/précisions : (pour plus de détail, cf les pièces du dossier de modification jointes en annexes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de deux nouveaux emplacements réservés sur la commune déléguée d'Albens (à Entrelacs) et la mise en cohérence des documents y faisant référence, - la précision des objets de l'emplacement réservé n° 23 sur la commune déléguée de Saint Girod (à Entrelacs), - des évolutions du plan de zonage : <ul style="list-style-type: none"> ▪ passage de la zone Uh en sous-secteur Uhe du hameau des Caves sur la commune déléguée d'Epersy (à Entrelacs) afin d'autoriser les activités économiques (bureaux, services...), ▪ réduction de la zone Usp sur la commune déléguée d'Albens (à Entrelacs) Le tènement qui était destiné à recevoir les logements de la gendarmerie passe en zone UB. ▪ régularisation suite à une erreur de zonage sur la commune déléguée de Mognard (à Entrelacs) : passage de la zone Ue en zone Uh d'une parcelle qui constitue le jardin d'agrément d'une maison ▪ Réduction de l'OAP n°1 chef-lieu Nord de 20 mètres sur la commune déléguée de Saint Germain la Chambotte (à Entrelacs) afin de faciliter la production de logements dans le centre bourg ▪ Création de deux sous-secteurs dénommés Nm1 et Nm2 qui ne constituent pas des STECAL sur la commune de la Biolle permettant la construction de bâtiments agricoles et l'installation de serres ▪ Modifications de zonage en lien avec les évolutions des OAP : Grésy Ouest et Grésy Est sur la commune déléguée de Mognard (à Entrelacs) - l'adaptation du règlement et son actualisation, - la modification d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les modifications de périmètres de l'OAP en vue de faire correspondre le périmètre à un tènement foncier opérationnel (Gresy Ouest et Gresy Est à Mognard, Chef-lieu à Saint Germain la Chambotte), ▪ les modifications des principes d'aménagement (Le Mollard Albens, Bourg de Saint Girod, Pouilly Albens, le Longeret Albens, Plan programme du Longeret, montée de Bacchus Albens), ▪ les évolutions des orientations écrites : implantations par rapport aux voies, par rapport aux limites séparatives, les conditions d'urbanisation, les conditions de stationnement, l'aspect extérieur, les surfaces concernées.... - La prise en compte de la loi ELAN

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Grand Lac (28 communes) : 75 951 habitants dont les 3 communes de l'Albanais savoyard (9398 habitants)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	Grand Lac (28 communes) : 244 106 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	3 communes de l'Albanais Savoyard : 120, 58 km ²

Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.

Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet

Zone	Surface (ha)
Ua	47 ha
Ub	28 ha
Ud	165 ha
Uh	171 ha
Ue /Uec	63 ha
Usp	14 ha
Ut	8 ha
1AUa	21 ha
2AUa	3 ha
2AUe	10 ha
Ensemble des zones A	3143 ha
Ensemble des zones N	3633 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Cf annexe : PLUi de l'Albanais savoyard approuvé

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Objectifs du projet (+ cf en annexe l'arrêté de prescription)

- la mise en place de deux nouveaux emplacements réservés sur la commune déléguée d'Albens (à Entrelacs) et la mise en cohérence des documents y faisant référence,
- la précision des objets de l'emplacement réservé n° 23 sur la commune déléguée de Saint Girod (à Entrelacs),
- des évolutions du plan de zonage :
 - passage de la zone Uh en sous-secteur Uhe du hameau des Caves sur la commune déléguée d'Epersy (à Entrelacs) afin d'autoriser les activités économiques (bureaux, services...),
 - réduction de la zone Usp sur la commune déléguée d'Albens (à Entrelacs) Le tènement qui était destiné à recevoir les logements de la gendarmerie passe en zone UB.
 - régularisation suite à une erreur de zonage sur la commune déléguée de Mognard (à Entrelacs) : passage de la zone Ue en zone Uh d'une parcelle qui constitue le jardin d'agrément d'une maison
 - Réduction de l'OAP n°1 chef-lieu Nord de 20 mètres sur la commune déléguée de Saint Germain la Chambotte (à Entrelacs) afin de faciliter la production de logements dans le centre bourg
 - Création de deux sous-secteurs dénommés Nm1 et Nm2 qui ne constituent pas des STECAL sur la commune de la Biolle permettant la construction de bâtiments agricoles et l'installation de serres
 - Modifications de zonage en lien avec les évolutions des OAP : Grésy Ouest et Grésy Est sur la commune déléguée de Mognard (à Entrelacs)
- l'adaptation du règlement et son actualisation,
- la modification d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :
 - les modifications de périmètres de l'OAP en vue de faire correspondre le périmètre à un tènement foncier opérationnel (Gresy Ouest et Gresy Est à Mognard, Chef-lieu à Saint Germain la Chambotte),
 - les modifications des principes d'aménagement (Le Mollard Albens, Bourg de Saint Girod, Pouilly Albens, le Longeret Albens, Plan programme du Longeret, montée de Bacchus Albens),
 - les évolutions des orientations écrites : implantations par rapport aux voies, par rapport aux limites séparatives, les conditions d'urbanisation, les conditions de stationnement, l'aspect extérieur, les surfaces concernées....
- La prise en compte de la loi ELAN

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
-----	-----	--

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		La Biolle et Entrelacs en partie St Ours en totalité
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»	X		1 commune Entrelacs concernée par la loi Littoral suite à la fusion de 6 communes dont St Germain la Chambotte soumise à la loi Littoral.
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...			Grand Lac, Communauté d'agglomération

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
Modifications portant sur le territoire des 3 communes Entrelacs, La Biolle et St Ours Cf Annexe – dossier de modification n°1PLUI Albanais savoyard	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communes rurales • centre-bourg dans un espace rural
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p><i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i></p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p><i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i></p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p>	
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN 	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i>
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i>
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		<i>Au sein de la zone N, création d'un sous-secteur Nm 1 et Nm2 pour autoriser strictement les serres & locaux techniques pour l'activité de maraîchage <u>déjà existante</u> : (cf rapport de présentation de la modification)</i>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	<p><i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		X	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p><i>Enjeux identifiés : cf PLUI Approuvé / rapport de présentation / cahier 3 Etat initial de l'environnement - p 43</i></p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			<p><i>Enjeux identifiés : cf PLUI Approuvé / rapport de présentation / cahier 3 Etat initial de l'environnement - p 43 à 47</i></p>

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<i>gare, réseau de transport en commun,</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie		X	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
(SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 13.05.2020 Lieu : Aix les Bains	NOM MERMOUD PRENOM VERONIQUE SIGNATURE 
---	--

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Bureau d'études : Latitude UEP Laurence FOREL Directrice associée 86 route du Fiatet 69210 Sain-Bel 04 74 01 21 46 www.latitude-uep.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Véronique MERMOUD Grand Lac Directrice Pole Développement Aménagement v.mermoud@grand-lac.fr 0682739769